

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3308**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la Société JC Decaux SA - Avenant collectif de transfert de marchés à la Société JC Decaux Mobilier Urbain devenue JC Decaux France

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3308**

objet : **Marchés communautaires attribués à la Société JC Decaux SA - Avenant collectif de transfert de marchés à la Société JC Decaux Mobilier Urbain devenue JC Decaux France**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

La Société JC Decaux SA fait apport de sa branche complète et autonome d'activités constituée par les moyens opérationnels d'installation, d'exploitation et de commercialisation des espaces publicitaires ainsi que l'essentiel du personnel y afférent à la société JC Decaux Mobilier Urbain, suite à l'opération d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions. Cette décision a été prise par les actionnaires de JC Decaux SA en assemblée générale extraordinaire et par l'associé unique de la société JC Decaux Mobilier Urbain, le 13 décembre 2011, avec prise d'effet au 31 décembre 2011.

Par la même décision, la société JC Decaux Mobilier Urbain est devenue JC Decaux France dont le siège social se situe 17, rue Soyer 92200 Neuilly sur Seine, est inscrite sous le numéro RCS Nanterre 622 044 501.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la Société JC Decaux Mobilier urbain devenue JC Decaux France à se substituer ainsi à la société JC Decaux SA dans les marchés communautaires dont elle est titulaire ou cotraitante, à compter de la date de notification de l'avenant.

2 marchés passés avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldés sont concernés :

Marchés gérés par la direction de la voirie :

- n°2004-041060F-00 : mise à disposition, exploitation d'abris voyageurs et d'un parc de vélos : titulaire, à ce marché est adossé une convention de mandat d'encaissement des recettes Vélo'V en date du 17 mars 2005,

- n°2010-10445711-01 : fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement sur le territoire de la Communauté urbaine : co-traitant solidaire.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant collectif de transfert au bénéfice de la Société JC Decaux Mobilier urbain devenue JC Decaux France pour les marchés suivants :

- n° 2004-041060F-00 : mise à disposition, exploitation d'abris voyageurs et d'un parc de vélos : titulaire et convention de mandat d'encaissement des recettes Vélo'V en date du 17 mars 2005 adossée à ce marché.

- n°2010-10445711-01 : fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement sur le territoire de la Communauté urbaine : co-traitant solidaire.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.